

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

prejugix.com

OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'O.S l'association et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : "Préjugix 200mg, le médicament anti-préjugés", "Préjugix 400mg, le médicament anti-préjugés".

La commande implique l'adhésion irrévocable aux conditions générales de vente. Les conditions générales pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site prejugix.com à la date de passation de la commande par le client.

O.S l'association se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente

PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes (TVA non applicable, art 293B du CGI). Ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande. O.S l'association s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue par carte bancaire, chèque, virement bancaire. La commande sera envoyée à la réception du règlement.

COMMANDE

A partir du moment où le client a enregistré sa commande, ce dernier enregistre ses coordonnées bancaires et la commande est validée définitivement. Il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve les présentes conditions générales de vente, les prix et reconnaît son obligation de paiement.

Cependant, le client peut annuler sa commande le jour même du passage de la commande en contactant O.S l'association au 06 80 57 92 62 ou sur contact@prejugix.com.

Toute commande avec paiement en ligne ne sera prise en considération qu'après acceptation du paiement E-transactions 3DS.

LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur
- soit par colisimo à l'adresse saisie par le client lors de la commande
- soit par Mondial Relay ou Relais Colis dans un point de retrait

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti par O.S. l'association.

Dans tous les cas, la livraison interviendra au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de la commande conformément à l'article L.113-3-1 du code de la consommation.

Les frais de livraison sont susceptibles d'être modifiés en fonction des tarifs de nos prestataires de livraison.

DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L. 121-21 du code de la consommation, O.S l'association rappelle que le client dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours à réception de sa commande pour retourner à ses frais les produits commandés et se faire rembourser.

FORCE MAJEURE

La responsabilité d'O.S l'association ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

GARANTIES LÉGALES

Les produits proposés sur notre site internet bénéficient de la garantie légale de conformité édictée par les articles L.211-4 et suivants du code de la consommation et de la garantie contre les vices cachés énoncée aux articles 1641 et suivants du code civil, permettant au client de renvoyer les produits livrés défectueux ou non conformes

Garantie légale de conformité du produit

L'article L.211-4 du code de la consommation impose au vendeur « de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il

répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité »

Pour être conforme, le bien doit correspondre à la description donnée par le vendeur.

Conformément à l'article L.211-10 du code de la consommation, la résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (article L211-12 du Code de la Consommation).

Garantie contre les vices cachés du produit

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus (article 1641 du code civil).

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même (article 1642 du code civil).

RESERVE DE PROPRIETE

O.S l'association conserve la propriété pleine et entière des produits jusqu'à la livraison et au parfait encaissement du prix intégral.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent avant toute action judiciaire à rechercher une solution amiable. Conformément à l'article L.152-2 du code de la consommation, le client est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui de Villeneuve-sur-Lot.